



## PROCES VERBAL

### Bureau Syndical du 22 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 18 heures, le bureau du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni dans l'espace polyvalent de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Nicolas Dumont.

Etaient présents : Guy Hazard, Pascal Lefebvre, Eric Mouton, Carole Bizet, Michel Boutin, Bernard Davergne, Nicolas Dumont, Fabrice Frion

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Claude Jacob pouvoir à Nicolas Dumont, Mathieu Doyer pouvoir à Eric Mouton, Annie-Claude Leuliette pouvoir à Bernard Davergne

Monsieur le Président désigne Fabrice FRION en qualité de secrétaire de séance.

#### **1/ Préparation du Comité Syndical du 5 avril 2018 (projet de Budget primitif 2018, compte administratif 2017...)**

Nicolas Dumont présente les comptes administratifs et les résultats de l'exercice 2017.

Le compte administratif 2017 présente en section d'investissement :

- Un montant de dépenses de 49 177.65 €
- Un montant de recettes de 35 814.27 €
- Soit un solde d'exécution de l'exercice de -13 363.38 €
- Et un solde d'exécution cumulé de -11 847.75 € (puisque l'exercice précédent se soldait par un excédent de 1 515.63 €)

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il est constaté :

- Un montant total de dépenses de 2 192 827.21 €
  - Avec 1 232 001.04 € pour le chapitre 011 « charges à caractère général »
  - 858 511.90 € pour le chapitre 012 « charges de personnel »
  - 66 500 € pour le chapitre 65 « subventions attribuées »
  - 35 814.27 € pour la dotation aux amortissements
- Un montant total de recettes de 1 928 576.17 €
  - Avec 45 895.23 € de participations de l'Etat pour les contrats aidés
  - 7 698.50 € de billetterie
  - 1 866 063.62 € pour le chapitre 74 « dotations, subventions et participations reçues »
  - Et 8 918.82 € de produits versés par les agents pour les tickets restaurants
- Soit un déficit de fonctionnement de -264 251.04 € et compte tenu de l'excédent antérieur, un résultat cumulé de 134 218.03 €



M. le président présente ensuite le budget 2018 :

- Le budget primitif présente en section d'investissement :
  - Un montant total de dépenses de 56 645.00 €
  - Avec 2 400.00 € au chapitre 20 pour l'achat de logiciels
  - 42 397.25 € au chapitre 21 pour l'achat d'ordinateurs, et de mobilier pour l'Ecopôle de Crécy et divers
  - Et 11 847.75 € solde d'exécution négatif reporté
- Un montant total de recettes de 56 645.00 €
  - Avec 16 847.53 € au chapitre 10 « dotations »
  - Et 39 797.47 € au chapitre 28 « amortissement des immobilisations »

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- Un montant total de dépenses de 2 096 448 €
  - Avec 1 073 968 € pour le chapitre 011 « charges à caractère général »
  - 939 480 € pour le chapitre 012 « charges de personnel »
  - 42 100 € pour le chapitre 65 concernant les subventions attribuées par le Syndicat Mixte : soit 42 000 € pour le festival de l'Oiseau, 2 000 € pour Addam 3 Estuaires et 100 € pour les frais de missions des Elus
  - 1 102.53 € pour le chapitre 67 « charges exceptionnelles »
  - Et 39 797.47 € de dotation aux amortissements
- Un montant identique de recettes de 2 096 448 €
  - Avec 45 800 € de participations de l'Etat pour les contrats aidés
  - 4 900 € de billetterie
  - 1 903 115 € pour le chapitre 74 concernant les dotations, subventions et participations reçues
  - 8 414.97 € pour le chapitre 75 concernant principalement les produits versés par les agents pour les tickets restaurant
  - Et le résultat de fonctionnement reporté pour 134 218.03 €

M. le Président indique que ce projet de budget est très serré afin de respecter le choix de ne pas augmenter les cotisations.

M. Mouton demande une explication sur la dépense intitulée reversement subvention PIA.

M. le Président indique qu'il s'agit du reversement des subventions obtenues de l'ANRU pour les dépenses effectuées par les maîtres d'ouvrage d'opération.

M. Davergne pense qu'il est important de refaire un point sur le PIA. M. Dumont propose de consacrer du temps à cette question lors du comité syndical prochain.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. Dumont indique que ce projet de budget sera soumis aux votes du Comité Syndical du 5 avril.

M. le Président demande à François Brasseur de présenter le point suivant.



## **2/ Opportunité de réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DACC) dans le cadre du SCoT**

François BRASSEUR précise que depuis la Loi ALUR et la Loi Pinel, les SCoT n'ont plus obligation de se doter d'un DACC. Désormais, seul le document d'orientation et d'objectifs précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal.

Le document d'aménagement artisanal et commercial localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au deuxième alinéa. Il peut prévoir des conditions d'implantation des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

François Brasseur indique que le marché passé pour l'élaboration du SCoT ne comprend pas l'établissement d'un DACC et que cette étude engendrerait un surcout d'environ 15 000 € HT.

Après étude des différents éléments techniques, François Brasseur indique qu'établir un DACC risque d'entraîner des ennuis liés à de potentiels recours car ces documents facultatifs font généralement l'objet d'attaque.

Il est donc proposé au bureau de ne pas se positionner sur la réalisation d'un document d'aménagement artisanal et commercial.

Le bureau décide à l'unanimité de suivre cette position.

Le Président remercie François BRASSEUR pour son exposé et demande à Brigitte LEVASTRE de présenter les points suivants.

## **3/ Devenir du site du chantier naval gaulois de Pont-Rémy**

Brigitte LEVASTRE rappelle qu'une convention tripartite a été établie entre Baie de Somme 3 Vallées, la commune de Pont-Rémy et l'association « les Ambiani » depuis 2014. Cette convention prévoyait différentes animations (scolaire et tous publics) et une subvention en contrepartie, Baie de Somme 3 Vallées assurant le financement de certaines charges de fonctionnement et d'investissement.

En 2015, une subvention de 10 710 € a ainsi été versée à l'association, en 2016 une subvention de 5 600 € et en 2017 une subvention de 4 100 €. Pour 2018, le projet d'animation proposé par les Ambiani ne comporte que 4 journées de manifestation grand public.

L'association l'Arche qui gère les châteaux d'Eaucourt et Picquigny a été contactée pour proposer un projet d'animation pour ce site.

Le projet présenté est orienté sur le chaland et l'activité commerciale développée par les Gaulois et appelle une subvention de 22 000 € pour 2018 et 18 000 € en 2019.

Une autre possibilité existe également, celle de l'arrêt de l'animation sur ce site.

Après en avoir débattu, le Président propose de rencontrer la commune de Pont-Rémy afin de prendre une décision concertée.



#### **4/ Organisation du concours des villes et villages fleuris**

Brigitte LEVASTRE indique qu'un certain nombre de communes du périmètre du Parc, participent au concours des villes et villages fleuris organisé par le Département.

Il est proposé que Baie de Somme 3 Vallées saisisse l'opportunité de ce concours pour faire passer un certain nombre de bonnes pratiques et mettre en œuvre les actions des vocations 1 et 2 de la charte de PNR.

Jusqu'à présent, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme organisait directement son jury, les Communautés de communes du Ponthieu Marquenterre et du Vimeu passaient par le Département.

Pour 2018, Baie de Somme 3 Vallées pourrait se substituer à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme dans l'organisation du jury et participer aux jurys des Communautés de communes du Ponthieu Marquenterre et du Vimeu.

Monsieur le Président indique qu'un courrier va être envoyé aux EPCI pour leur proposer cette nouvelle organisation. Il demande à Xavier LETHEVE de présenter le point suivant.

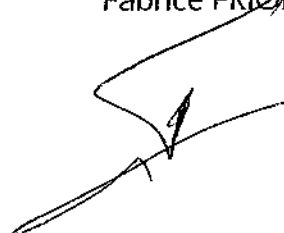
#### **5/ Compte rendu sur les travaux du Conseil des Maires et du Conseil Scientifique et de Prospective**

Xavier LETHEVE rappelle que le jour même avait eu lieu le conseil des Maires avec une présentation sur le thème de « l'érosion des sols et les coulées de boue » en partenariat avec SOMEA et l'AMEVA

Le Conseil Scientifique et de Prospective se réunira le 27 mars et travaillera sur 4 thématiques : la méthode d'analyse des haies, la méthode d'évaluation des sites à enjeu Parc, la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et la présentation du travail effectué par Florian Chevallier sur l'inventaire des mares.

Le Président remercie Xavier LETHEVE, aucune autre question n'étant soulevée, il lève la séance à 19h15.

Le secrétaire de séance,  
Fabrice FRION







Les délégués

*[Handwritten signatures and scribbles]*

